



Maison des comités  
106 rue des Bussys  
95600 Eaubonne  
Tel : 01 34 16 07 51  
arccd95@yahoo.fr

COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

# Tir à L'Arc

Association déclarée le 7 janvier 1976 N° 1154

## Division Départementale : DD 95 Saison - 2019 / 2020

Origine de la filière par équipes de clubs, les DD sont les premières étapes de la formation du tir à l'arc par équipes.

**Clubs et Compagnies concernées** : Toutes les équipes de clubs du 95 (une équipe par club ou compagnie).

**Limitations** : les archers évoluant ou ayant évoluée la saison précédente en DR(e ou h) ou en D1-(classique ou poulies) et D2 ne peuvent participer à la DD.

Un archer transféré d'un club peut participer à la DD s'il ne tire pas dans une autre Division.

**Composition des équipes** : 4 tireurs (3titulaires + 1 remplaçant).

**Identités des équipes** : Classique H, Classique F, Compound H ou mixtes (pas de mixité en DR), Compound F.

**Les concours de la DD95 sont** : 30 novembre et 01 décembre 2019 - 2X18m en salle à Osny  
14 et 15 décembre 2019 - 2X18m en salle à Eragny  
XXXXX 2020 - 2x50m TAE50 à XXXXX  
XXXXX 2020 - 2x70m TAE70 + Duels à XXXXX

### Règlements :

- Respect de règles FFTA dans les épreuves programmées.
- Le classement s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe de 4 tireurs déclarée avant le début des tirs.
- La composition de l'équipe peut être modifiée à chaque épreuve, c'est le club qui est inscrit.
- Les équipes sélectionnées à la fin de la DD s'engagent, à participer à la finale des DD et en cas de victoire à cette compétition, de monter l'année suivante en DR Honneur.
- En cas de refus de monter le club se verra imposer des sanctions sportives mises au point par la région.
- Les membres d'une même équipe doivent tirer au même départ.
- Il y aura des **duels par équipe pour le TAE70 "FITA"**.
- L'équipe classée 1ère sur les 4 concours du département sera sélectionnée d'office pour la finale DD.
- Un coefficient multiplicateur "x 2" des points pour le Fédéral et le FITA, valorisation des concours Extérieurs.
- L'organisateur a l'obligation de réserver les places des tireurs. Ces places sont payées par le département.
- Pour le FITA et le fédéral, l'organisateur se doit de placer les archers sur le pas de tir conformément à la réglementation fédérale. Pour la salle, l'organisateur essaiera de respecter dans la mesure du possible cette réglementation car les archers ont la possibilité de choisir leur blason.

**Le montant de l'inscription par équipe est de : 150 €** représentant les mises des 4 tireurs sur les 4 concours.

Le comité versera à chaque organisateur: **35 €** par équipe en salle et **45 €** par équipe en extérieur.

Un complément de **15 € par équipe** sera versé par le département à l'organisateur du FITA (pour les duels).

Si une équipe ne participe pas à une étape pour des raisons valables, elle ne sera pas remboursée, mais l'organisateur recevra le montant de l'inscription prévue.

Bon tir à tous.

Thierry DE FRANCE  
Président du CD95 Tir à l'Arc